

Millénaire de la crypte de la cathédrale de Chartres



Du 7 septembre 2024 au 15 août 2025, nous fêterons le millénaire de la cathédrale Notre-Dame de Chartres. L'objectif de ce jubilé sera de préparer les 1000 prochaines années de pèlerinage en faisant rayonner le sanctuaire et en créant une fraternité d'accueil des pèlerins.

Depuis plus de mille ans, le voile de la Vierge Marie exposé dans la cathédrale, attire les pèlerins du monde entier. Plus d'un million de pèlerins et visiteurs ont convergé vers la cathédrale en 2022, faisant de ce lieu un sanctuaire majeur en France et en Europe.

«Si les pèlerinages ont, depuis mille ans, façonné la ville et le diocèse, il est temps d'imaginer les pèlerinages de demain, sous toutes leurs formes. Marie montre la proximité de Dieu par son Fils à toute l'humanité, nous donnant la possibilité de nous rapprocher de lui et des autres. Marcher vers Chartres, c'est marcher avec Marie, vers le Christ » - Monseigneur Christory, évêque de Chartres.

Participez au millénaire de la crypte en vous mettant au service.

Je deviens bénévole.

Sécurité ; Formation des bénévoles ; Accueil ; Guides Jubilaires ; Animation et prière ; PAO administratif ; Manutention ; Ambassadeurs.

[Inscrivez-vous→](#)

ou en écrivant à l'adresse suivante : millenaire.crypte@diocesechartres.fr

Je fais un don pour contribuer au développement du sanctuaire.

Parmi les nombreux projets auxquels votre don contribuera : un nouveau tabernacle, un nouveau reliquaire, la création d'un vitrail, d'un chemin des pèlerins, d'un espace d'accueil et livret du pèlerin, la restauration des maquettes de la cathédrale de l'évêque Fulbert,...

[Je donne en ligne →](#)

Ou bien :

- par carte bancaire sur les bornes dans la cathédrale
- par chèque (à l'ordre de l'Association diocésaine de Chartres en indiquant au dos du chèque «Millénaire » et à adresser par courrier postal en précisant nom, adresse et n° de téléphone, au 22 avenue d'Aligre / CS 40184 / 28008 Chartres Cedex.

Votre don vous donne droit à une réduction fiscale de 66% de votre impôt sur le revenu dans la limite de 20% du revenu imposable. Une entreprise à l'impôt sur les sociétés bénéficie d'une réduction de 60% du montant pour son IS.

À propos de la cathédrale de Chartres

La cathédrale Notre-Dame de Chartres est un sanctuaire de pèlerinage majeur, dédié à la Vierge Marie. De renommée internationale, elle a été la première cathédrale de France inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco en 1979. Elle a traversé les époques résistant tantôt aux incendies, tantôt aux guerres mais en accueillant depuis toujours les pèlerins. Sa crypte, une des plus longue d'Europe accueille les pèlerins depuis l'automne 1024 pour que la Vierge prenne soin d'eux.

Située sur le chemin de Saint Jacques de Compostelle et visible à plus de 30 km, elle attire le regard et fait converger les pèlerins.

La cathédrale offre à tous la joie de contempler par son architecture, ses vitraux et ses statues un modèle de l'architecture gothique.

Elle reste un espace de silence et de prière qui communique la paix.